

CONF/PRES/SPEECH(2018)08

Discours d'Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING, lors de l'[atelier sur la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe](#), qui s'est déroulé sous l'égide de la Présidence finlandaise du Comité des ministres, et dans le cadre de la 90^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme, Strasbourg, 29 novembre 2018

Tout d'abord, au nom de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, je voudrais féliciter les Etats membres pour l'adoption de la nouvelle [recommandation portant sur le besoin de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe](#). C'est un acte politique important qui s'inscrit dans l'obligation positive des Etats visant à protéger les droits des ONG, y compris en s'assurant que les lois et réglementations garantissent un environnement favorable à leur fonctionnement au niveau national.

Je voudrais tous nous féliciter, nous qui avons travaillé depuis de nombreuses années, chacun et chacune à notre niveau, pour que l'espace civique devienne un sujet d'attention, d'élaboration et d'action politique, juridique et scientifique. Bien évidemment, les causes qui nous amènent à cela sont à déplorer.

En préparant cette courte présentation, après tant de colloques, de conférences et de forum auxquels j'ai participé ou que la Conférence des OING a organisé ou co-organisé ici depuis 2015, je pensais que je pourrais vous annoncer un changement. Malheureusement, cela ne semble pas être le cas. Les seuls éléments nouveaux sont à déplorer puisqu'il s'agit de nouvelles restrictions ou de tentatives de restriction de l'espace civique. Ces restrictions progressent plus vite que les réponses apportées pour les stopper. Selon les données de *The International Center for Not-for-Profit Law* (ICNL), 50 tentatives ou restrictions sur le fonctionnement des ONG ont été entreprises depuis 2016 au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe. Il y a de quoi être préoccupé.

Lorsque j'initie un dialogue ici, au Conseil de l'Europe, avec les représentations permanentes autour des situations concrètes qui limitent les fonctionnements des ONG, on me fait remarquer que j'agis trop tôt. Cependant, je reste convaincue que seule l'action entreprise au plus tôt peut être efficace. Agir au plus tôt signifie qu'il faut observer l'interaction entre l'étiquetage négatif des ONG et les mesures restrictives concrètes prises par les États (souvent ces événements se suivent). Dans le contexte de la société d'information, il faut contre agir dès que la rhétorique négative commence à être utilisée par celles et ceux qui détiennent le pouvoir, aussi médiatique.

Aujourd'hui, la société civile est confrontée à de graves menaces. Les militants de la société civile continuent de faire face à des formes de répressions traditionnelles, telles que l'emprisonnement et le harcèlement. Cependant, de nombreux gouvernements sont devenus de plus en plus subtils dans leurs efforts pour limiter l'espace dans lequel les organisations de la société civile (OSC) opèrent. Les Etats utilisent aussi les réglementations juridiques institutionnellement établies comme celles de l'espace Schengen ou sur-interprètent des recommandations (aussi celles émises par les institutions du Conseil de l'Europe), en les

utilisant contre les ONG ou les défenseurs des droits humains indésirables au pouvoir en place. Ces deux éléments constituent un développement nouveau, à côté des obstacles juridiques ou quasi juridiques, tels que des obstacles à la constitution d'organisations, des obstacles à la défense des intérêts par les campagnes de plaidoyer pour les droits humains, la démocratie et l'état droit et des obstacles à l'engagement critique envers les pouvoirs publics, obstacles à la communication et à la coopération avec les autres, notamment avec les institutions internationales non gouvernementales étiquetées comme indésirables ou s'ingérant dans les affaires internes du pays, obstacles au droit à la liberté de réunion et d'information et obstacles à l'accès au financement, y compris provenant de l'étranger. Je pense que cette liste n'est pas exhaustive.

Les restrictions concernent d'abord et principalement des ONG qui s'engagent dans le débat public, souvent accusées d'être politisées, car critiques vis-à-vis des pouvoirs publics. La situation des ONG qui réalisent des services, est un peu différente. Celles-ci, dans la plupart des cas, n'expriment pas de critiques, craignant de perdre le financement qui est la seule ressource dont elles disposent pour aider les populations vulnérables. Cependant, lorsque les services proposés ne répondent pas au discours politique voire idéologique promu par le gouvernement, leur financement public est coupé. C'est une ancienne technique. Lorsqu'on veut nier l'existence d'un problème, on neutralise celui qui le soulève.

Tout cela est contraire aux normes et standards du Conseil de l'Europe¹. Les tensions viennent du fait que les nombreuses restrictions ne respectent pas le principe de proportionnalité et ne poursuivent pas un but légitime. Les articles 17 et 18 de la Convention européenne des droits de l'homme sont le seul compas qui devrait guider les décisions visant des restrictions de droits.

Les lois et réglementations restrictives, qui ont une incidence sur le fonctionnement des ONG, sont souvent rédigées de manière vague, en utilisant des termes imprécis, ce qui permet aussi une application arbitraire. L'exemple connu est l'application de l'étiquette ou de l'accusation de « terrorisme ». En absence de définition internationale du terrorisme, une telle utilisation dépend totalement du contexte politique, en particulier lorsque les recours nationaux protégeant les droits humains sont faibles ou inexistants. Ce type de réglementation et de pratique est à l'origine d'un « effet dissuasif ».

Les conséquences des restrictions que nous observons à des degrés divers sont les suivantes :

- Un engagement plus faible des ONG dans la vie publique et les débats, en raison de l'inefficacité de mécanismes de participation, d'autocensure de la part des ONG en raison des risques encourus ;
- Les ONG sont empêchées de mener des activités au cœur des communautés locales à cause des étiquettes qui leur sont attachées ;
- Les plus petites ONG disparaissent faute de pouvoir faire face à la pression et aux restrictions ;
- La division entre les organisations considérées comme agissant « dans l'intérêt public » et les « agents étrangers » polarise la société et incite les organisations qui souhaitent bénéficier d'un financement de l'État à suivre la ligne politique défendue par ceux qui sont au pouvoir. Sans parler de la création de nouvelles ONG « sur mesure » afin d'appuyer et soutenir la ligne politique du pouvoir en place.

¹ Nous savons que ces droits peuvent être restreints lorsque « cela est nécessaire dans une société démocratique dans l'intérêt de la sécurité nationale ou de la sécurité publique, de l'ordre public, au nom de la protection de la santé publique ou de la protection des droits et libertés d'autrui ».

Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs, la liberté d'association et les droits associés sont au cœur des préoccupations de la Conférence des OING, car c'est un droit constitutif de nos membres.

Pour finir, je voudrais donc vous remercier toutes et tous, personnes engagées et défenseurs des droits humains, présents ou représentés ici pour leur courage, car toute votre action individuelle en faveur des droits fondamentaux a un impact sur l'ensemble de nos droits.

A des degrés divers, la vue générale montre que les organisations de la société civile ne se sentent plus protégées par les institutions nationales. Il faut donc leur assurer que le Conseil de l'Europe parle en leur nom et qu'il fait tout ce qui est en son pouvoir pour protéger leurs libertés et droits fondamentaux. Pour cela, je vous invite à passer des constats aux actions, non seulement pour les ONG, mais avec elles, afin d'élargir l'espace civique, faire grandir l'engagement civique, la pensée critique et le contrôle démocratique exercé par les ONG au sein des Etats membres.

Je vous remercie de votre attention.